

CHARTRE D'ENGAGEMENT

LÉGISLATIVES 2024

COORDONNÉES :

Nom : ROUBIAN Prénom : ALAIN

Circonscription : 74-06

ANIMAUX DE MONTAGNE

- interdire la chasse au petit gibier de montagne : marmotte, lièvre variable, galliformes de montagne ;
- mettre fin aux politiques de tirs indiscriminés sur les bouquetins du Bargy.

ESPACES NATURELS ET PARTAGE DE LA NATURE

- interdire la chasse dans les réserves naturelles ;
- instaurer le dimanche non chassé.

LOUPS

- se conformer au droit communautaire et prohiber le recours aux procédés létaux ;
- faire du berger la clé de voûte du système d'indemnisation-protection des troupeaux via l'instauration d'un nouveau statut (meilleure formation, rémunération et protection du berger).

ALPAGE ET HAUTE MONTAGNE

- interdire les combats de Reines (vaches d'Hérens) organisés en alpages ou dans des foires agricoles ;
- prohiber la pêche au vif et l'empoisonnement dans les lacs de haute montagne (souvent réalisé par hélicoptère).

DÉMOCRATIE LOCALE

- soutenir les initiatives des associations locales en faveur des animaux domestiques et sauvages ;
- établir un réel équilibre dans les instances entre les associations de protection des animaux et les autres parties prenantes (ex : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, Comité Départemental Loup etc.).

Fait le : 24 juin 2024 *Alain Roubian*

Signature :

